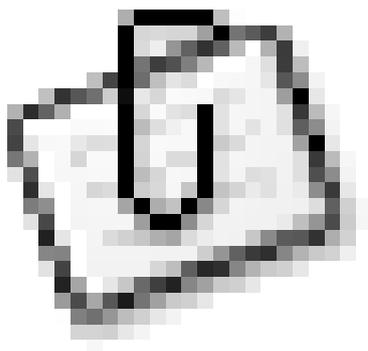


<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5573>



PPCR : des rappels utiles

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Carrières - PPCR - Rendez-vous de carrière -



Date de mise en ligne : jeudi 14 juin 2018

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Certaines organisations syndicales disent bien du mal de PPCR : plus de poids du management local, baisses de salaires, par exemple.

Pourtant, c'est tout le contraire.

Cet article propose de faire le point sur les principaux changements.

D'ores et déjà, félicitons nous des promotions obtenues pour la classe exceptionnelle dès la campagne 2017 : 200 collègues, dont certains pourront partir en retraite en bénéficiant de l'accès à ce nouveau grade.

Mais l'action syndicale du SNES FSU ne s'arrête pas là pour défendre l'intérêt de la profession : faire que ces mesures bénéficient au plus grand nombre. C'est le sens de notre action dans les commissions paritaires, et en tant que syndicat national, en contribuant à construire des analyses pour peser sur le ministère afin que des améliorations interviennent (règle d'accès à la classe exceptionnelle notamment).

PPCR : Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations.

Dans le cadre du PPCR, le SNES et la FSU ont obtenu une amélioration globale de la carrière : revalorisation financière de chaque échelon, durée de séjour dans les échelons raccourcie, amélioration des fins de carrières (accès à la hors classe, création de la classe exceptionnelle).

Le dispositif pêche par certains aspects : calendrier s'étalant jusqu'en 2023, nouveau débouché de carrière trop restreint (la classe exceptionnelle). En outre, il ne répond qu'imparfaitement au manque d'attractivité de nos métiers, car les pertes de pouvoir d'achat subies les années antérieures ne sont que très partiellement résorbées !

Et encore, pour le gouvernement et le président, c'était déjà trop : gel de la valeur du point d'indice, augmentation de la CSG, report d'un an de certaines mesures.

Tout au long de cette année, les élu-es du SNES FSU ont informé, accompagné les collègues (reclassement, opérations de changement de grade ou de promotion d'échelon).

Les nouvelles carrières se sont mises en place au 1er septembre 2017.

La classe normale est unifiée et construite sur un rythme commun d'une durée maximale de 26 ans. 30 % des personnels bénéficieront d'une réduction de durée d'un an lors du passage du 6ème au 7ème échelon. Il en sera de même lors du passage du 8ème au 9ème échelon.

La hors-classe sera accessible aux personnels ayant atteint le 9ème échelon depuis 2 ans.

Une classe exceptionnelle accessible à partir de la hors-classe. L'échelon terminal de ce grade est l'échelle-lettre A (HEA) pour les professeurs certifiés et assimilés, l'échelle-lettre B (HEB) pour les professeurs agrégés.

Le calendrier des étapes.

Les collègues ayant dans l'année deux ans d'ancienneté dans le 6ème échelon et ceux ayant deux ans et demi

d'ancienneté dans le 8ème sont éligibles à une réduction d'un an de la durée de séjour dans ces échelons, dans la limite d'un contingent de 30 % des promovables. L'examen de cette réduction d'ancienneté est automatique. Cette année, il s'est fait sur la base de la notation arrêtée au 31 août 2016 (sauf pour quelques rares situations : au 31 août 2017).

En 2018-2019, il se fera sur la base de l'appréciation finale arrêtée à l'issue du rendez-vous de carrière (voir) .Examen de cet réduction aura lieu en CAPA pour les professeurs certifiés, AE, CPE, et Psy-EN ou en CAPN pour les professeurs agrégés et les personnels détachés relevant de la « 29ème base » .

Le passage à la hors-classe est examiné actuellement.

Un barème national est élaboré. [Voir notre rubrique.](#)

Le passage à la classe exceptionnelle : [voir notre rubrique.](#)

Les rendez-vous de carrière.

Du 6ème échelon au 7ème échelon et du du 8ème au 9ème échelon, passage à la hors classe.

Les collègues concernés par un rendez-vous de carrière en 2017-2018 ont été avisés par l'administration en juillet 2017.

Ces rendez-vous de carrière se sont déroulés d'octobre 2017 à mai 2018. Les collègues concernés seront avisés un mois à l'avance. Les documents nationaux ministériels de cadrage (Notice, Guide, " Document de référence de l'entretien") issus des ultimes discussions de juillet sont en ligne [ici](#) :

<http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi.html>

[Que faire après son rendez-vous de carrière ?](#)

[Comment préparer son rendez-vous de carrière ?](#)

Le SNES aidera tous les collègues à combattre les dérives managériales qui seraient mises en œuvre. Il agit pour la réduction des inégalités entre les disciplines, les académies et les établissements, et revendique une extension du contrôle par les CAPA de la totalité du nouveau processus d'évaluation.